



Saint-Malo, le 22 août 2021

Parce que la relance de l'activité du territoire est la priorité aujourd'hui, l'année 2021 marque le début d'une nouvelle ère de contractualisation entre l'État et les collectivités locales avec le lancement des nouveaux contrats de relance et de transition écologique partout sur le territoire national.

L'État et les Communautés constituant le pays de Saint-Malo partagent la volonté commune d'engager, au cours du premier semestre 2021, des réunions de travail avec les forces vives locales, notamment avec les Communes, la société civile, les Départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor et la Région Bretagne, afin de construire le projet commun élaboré à l'échelle du pays pour les six années à venir, axé sur des réflexions d'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

L'objectif commun est de finaliser une première version de ce contrat à l'horizon du 30 juin 2021, qui pourra évoluer et s'enrichir par la suite, afin de bénéficier rapidement des effets de la relance.

Le contrat proposera une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

En y inscrivant également les projets d'investissement portés par les Communautés constituant le pays de Saint-Malo ainsi que par les Communes qui la composent, lesquels poursuivront l'ambition de servir les orientations stratégiques du projet commun élaboré à l'échelle du pays, répondant aux transitions ainsi énoncées et bénéficieront de manière privilégiée des concours financiers de l'État, ce Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique – CRRTE – constituera le gage du renforcement du projet commun des Communautés constituant le pays de Saint-Malo et de leur cohésion, laquelle est essentielle à leur développement.

A termes, le CRRTE permettra de valoriser les différents concours financiers de l'État aux collectivités tels que :

La DETR, Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux,

La DSIL, Dotation de Soutien à l'Investissement Local, qu'il s'agisse de la dotation classique, de la part exceptionnelle ou de celle dédiée à la rénovation thermique,

ou encore les moyens du plan de relance.

Les moyens de l'État seront ainsi renforcés sur les 2 premières années de mise en œuvre du CRRTE.

Pour mener à bien les différentes phases d'élaboration du contrat, en fonction de ses besoins et de ses capacités, les Communautés constituant le pays de Saint-Malo pourront solliciter un accompagnement de l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale – ANCT - et de ses opérateurs partenaires.

Sous l'égide des Communautés constituant le pays de Saint-Malo et de l'État, le suivi des travaux sera effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large qui concourt à la vitalité du territoire, afin que ce nouveau contrat de ruralité, de relance et de transition écologique puisse ouvrir de nouvelles perspectives.

<p>Pour le Préfet, Le Sous-Préfet de Saint-Malo</p>  <p>Vincent LAGOGUEY</p>	<p>Le Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Saint-Malo</p>  <p>Pierre-Yves MAHIEU</p>
<p>Le Président de Saint-Malo Agglomération</p>  <p>Gilles LURTON</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes de Bretagne Romantique</p>  <p>Loïc REGEARD</p>
<p>Le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude</p>  <p>Pascal GUICHARD</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Dol-de-Bretagne et de la Baie du Mont Saint-Michel</p>  <p>Denis RAPINEL</p> 